

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juin 2020

---

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3077)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par  
Mme Lorho  
-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

A l'heure où certains ministres placent l'émotion au-dessus de notre droit, le gouvernement ne semble plus légitime à contraindre les Français à se plier à quelconque disposition d'ordre individuel.